



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Sollicitation du fonds vert pour le PLPDMA**Délibération n° 25 09 13**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi seize septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mercredi dix septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Nicole Colombo, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Alain Alessio, Monsieur Armand Gasiglia par Monsieur Francis Tujague, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel.

Absent : Monsieur Gérard Saramito.

Madame Béatrice Ellul a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

Le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que dans le cadre de la signature de l'avenant au Contrat de Réussite de la Transition Écologique, la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) a inscrit parmi ses priorités le financement des premières actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2025-2026.

À ce titre, la CCPP souhaite solliciter le Fonds vert afin d'obtenir une subvention destinée à couvrir les actions de sensibilisation, de formation et de prévention, ainsi qu'une partie des dépenses liées au matériel nécessaire à leur mise en œuvre.

Le coût global des actions du PLPDMA prévues sur les années 2025-2026 (actions n° 1, 3, 4, 5, 6, 8 et 10) s'élève à 157.810,00 € HT.

Ce montant comprend les prestations et matériels relatifs aux actions de sensibilisation et de prévention pour un total de 53.580,00 € HT ainsi que la masse salariale chargée correspondant au temps consacré par les agents mobilisés (agent en charge du PLPDMA et ambassadeur de l'environnement), pour un montant de 104.230,00 € HT.

Le plan de financement proposé se décline comme suit :

- Région Sud PACA (au titre du COD – Actions 3 & 11) : 33.140,10 € (21 %),
- État – Fonds Vert : 91.529,80 € (58 %),
- CCPP (autofinancement) : 33.140,10 € (21 %).

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

- **Autorise** la sollicitation du Fonds vert en vue de financer les premières actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).
- **Décide** de solliciter au titre du Fonds vert une subvention d'un montant de 91.529,80 €.
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
B. ELLUL



LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA

